

2013/5664 - Création d'emplois dans le cadre du dispositif de CDIisation (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 01/07/2013, p. 1536)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous réjouissons bien sûr de ces créations d'emplois dans le cadre du dispositif de « CDIisation » et à l'ouverture pendant 4 ans de recrutements réservés aux agents contractuels présents de manière à favoriser leur accès à l'emploi titulaire.

Alliée à la mise en place de la complémentaire santé et prévoyance en janvier 2014, notre ville s'engage progressivement vers un plan de « déprécarisation » de l'emploi et des salaires socialisés. Car les personnels saisonniers, occasionnels, les vacataires et les remplaçants sont encore aujourd'hui la variable d'ajustement nécessaire au fonctionnement de nos services : 10,1 M€ au budget du personnel leurs sont consacrés, soit 8 % de plus qu'en 2011. Et l'augmentation prévue en 2013 est quasiment identique.

Face à l'étendue de la demande sociale, nous attendons de l'Etat qu'il donne aux collectivités les moyens d'amplifier leurs politiques au service des populations. C'est aujourd'hui la logique inverse que l'on nous impose. Le désengagement de l'Etat se fait et se compense sur les ressources des collectivités ! Et nous sommes de plus en plus seuls à le porter ! Et cela à la veille de la mise en place de la Métropole de Lyon !

Dans la lettre de cadrage budgétaire transmise par notre Collègue Richard Brumm, vous nous rappelez nos contraintes budgétaires : il faut limiter les créations de postes, favoriser les redéploiements, recourir à l'achat de prestations plutôt que d'embaucher du personnel... et gager la grande majorité des créations de postes par des suppressions.

Parce que nous sommes en période de crise, nous avons besoin d'un développement des services publics nécessaires à une partie de notre population qui lui permette ainsi d'accéder à ses droits fondamentaux : se loger, se soigner, s'éduquer et se cultiver. Comment peut-on continuer un effort sans précédent en termes d'ouverture de nouveaux équipements et services, si nous ne cessons de l'entraver par ce fameux dogme de la « stabilité des effectifs », qui se heurte, comme beaucoup de dogmes, à l'inflexible réalité : si nous n'avons pas le personnel nécessaire, notre effort est miné, diminué, voire arrêté dans son élan ?

Il nous faut entendre l'inquiétude de certains salariés de notre ville sur leurs conditions de travail : en raison du non remplacement des départs, d'accidents de travail, d'arrêt pour maternité, les moyens humains ne sont plus suffisants, et cela se traduit concrètement dans quelques directions importantes de notre ville. Ces conditions provoquent de la souffrance et rendent le dialogue social un peu plus difficile. Cette souffrance, associée à la pénibilité de certains métiers territoriaux, est de nature à engendrer de l'absentéisme.

A cela s'ajoute l'annonce du gel du point d'indice en 2014 pour la quatrième année consécutive... alors que près de 50 % du personnel de la Ville de Lyon a un salaire net (indiciaire et indemnitaire) de 1.300 €.

En un mot, la tête n'allant pas sans les jambes : veillons à les ménager ! Nous avons prévu 3 % d'évolution de la masse salariale au début de notre mandat ; en 2012, nous l'avons contenue -comme dit Richard Brumm- à 2,3 %. Pour 2013, Monsieur le Maire, réalisons au moins les 3 % que nous avons budgétés en début de mandat !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Attention à ménager les équilibres budgétaires ! Mes chers Collègues, regardez les pays comme l'Espagne qui sont allés « droit dans le mur ». Faisons donc attention. Vous avez, en dossier suivant, la délibération relative à la complémentaire santé qui équilibre les propos.

Avant de faire voter ce rapport, tout à l'heure nous parlions des problèmes de sécurité, je remerciais Mme Mercier qui m'a informé, il y a quelques mois qu'elle souhaitait faire valoir ses droits à la retraite en septembre prochain, il convenait donc de recruter une personne pour prendre la direction de la Police municipale, des services qui assurent la sécurité pour ce qui concerne la Ville de Lyon. J'ai donc choisi de recruter le Chef d'Etat Major de la Police Nationale de Lyon qui a des connaissances des problèmes de sécurité dans notre agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)